



Valérie CHEVASSUS

Tél. : +33 (0)4 74 56 94 15

Fax. : +33 (0)4 74 56 94 17

valerie.chevassus@adisseo.com

Saint-Clair-du-Rhône, le 20 novembre 2017

Référence : 17-147

Monsieur Georges GUERNET
Commissaire Enquêteur
39 Allée de la Grande Vigne
38240 Meylan

Objet : MEMOIRE EN REPONSE aux observations du public lors de l'Enquête Publique du projet POLAR

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous adresse la réponse au procès-verbal de synthèse des observations recueillies lors de l'enquête publique, qui s'est déroulée du lundi 2 octobre 2017 au lundi 13 novembre 2017 inclus, et qui concernait notre projet POLAR d'augmentation de la capacité de production de MMP distillé sur notre site de la plateforme chimique des Roches à Saint-Clair-du-Rhône, ainsi qu'une demande d'institution de servitudes d'utilité publique (SUP).

Les phrases en bleu sont les observations du public issues du procès-verbal.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Monsieur Guernet, nos respectueuses salutations.

Valérie CHEVASSUS

Responsable ICPE, environnement et sécurité des procédés

• Observations de Madame CALDERO Isabelle (Registre de Saint-Clair-du-Rhône)

Madame CALDERO, domiciliée 667 rue Jean Chatanay 38370 Saint-Clair-du Rhône accompagnée de Monsieur TRICHARD Florian écrit :

"J'ai régulièrement des problèmes de santé ORL et pulmonaires depuis quelques 4 à 5 ans avec une pneumonie en 2016, plus des sinusites. Je constate la présence de points jaunes sur ma table de jardin de temps en temps.

Parfois des odeurs d'un type très chimique proviennent jusqu'à notre maison suivant la direction des vents. Tout l'été le bruit est une nuisance importante surtout la nuit.

Je m'interroge sur le fait que si l'augmentation de la production est trop importante, cela va-t-il délivrer dans l'atmosphère plus de particules pour la santé ?".

Réponses ADISSEO :

L'habitation de Mme Caldéro se situe en dehors des zones d'effets toxiques accidentels de notre projet (zone bleue de la carte de zonage du dossier SUP). Nous pouvons donc rassurer Madame Caldéro quant à l'absence d'effet sur sa santé en cas d'accident survenant sur nos nouvelles installations.

Par ailleurs, l'évaluation quantitative des risques sanitaires conclue que les niveaux d'exposition aux différents polluants pouvant être émis par la plateforme sont nettement inférieurs aux valeurs limites pour la protection de la santé humaine.

Enfin, un suivi de la qualité de l'air est réalisé en continu par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, observatoire agréé par le Ministère pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes dans l'environnement du site (station de mesure aux Roches de Condrieu). Il indique que pour les polluants surveillés (dioxyde d'azote, ozone et dioxyde de soufre) les niveaux mesurés respectent largement les valeurs limites de protection de la santé.

Les points jaunes que constate Mme Caldéro sur sa table de jardin ne sont pas émis par les installations de notre site industriel, même en situation accidentelle. Il s'agit très probablement des pollens d'arbres (bouleaux, noisetiers, hêtres...). Ce phénomène a d'ailleurs fait l'objet d'un signalement de la part d'Air Rhône-Alpes, disponible à l'adresse suivante : <http://www.air-rhonealpes.fr/actualite/le-mystere-de-la-poudre-jaune>.

Le projet induit le remplacement partiel d'équipements existants par de nouveaux équipements à norme sonore plus exigeante. Cela concerne notamment le brûleur du nouveau four, les ventilateurs du nouveau four et du poste de dépotage, les pompes. Par ailleurs, des actions sont menées sur les installations existantes pour améliorer le niveau de bruit qu'elles génèrent.

Aucune nouvelle source d'odeur chronique n'est prévue par le projet. Par ailleurs nos installations ne génèrent pas de particules, tant en fonctionnement normal qu'en situation accidentelle.

Rappelons qu'Adisseo a mis en place un Numéro vert pour permettre aux riverains de signaler toute nuisance sonore, visuelle ou olfactive liée à ses activités, le 0 800 004 860.

- **Observations de Monsieur DECORME Julien et Madame AWENTURIUNO Christelle (Registre de Saint-Clair-du-Rhône)**

Monsieur DECORME et Madame AWENTURINO résidents sur la parcelle n° AC 545 au 339 rue des plantées, écrivent :

"Nous avons appris que très récemment l'existence du projet POLAR ADISSEO. La vue du début d'enquête publique sur Saint-Clair-du-Rhône (sur ce présent document) amène une remarque : l'information est mal passée. L'affichage réglementaire a sans doute été correctement fait en mairie, cependant nous sommes directement touchés par les scénarii incidentels et accidentels imaginés. Une communication plus directe, par boîte aux lettres ou téléphone par exemple, aurait été le minimum. Nous n'avons eu aucune information de la part de la municipalité sur le bulletin municipal.

Ajoutez à cela une alerte "mystère" en 2015, signal de site complet à 3 sonneries en pleine nuit avec arrivée des pompiers, dont nous attendons toujours le signal de fin en 2017. Pourquoi n'avons-nous pas eu aucune information ni par téléphone, ni par radio comme cela est prévu par le PPMS ? Etait-ce un incident ? un accident ? Votre étude d'impact en apparence sérieuse en est d'office relativisée.

En ce qui concerne le bruit, depuis notre arrivée sur la commune en 2007, ADISSEO effectue des campagnes réglementaires de mesure de bruit. Depuis lors, les non-conformités sont les mêmes et sont persistantes malgré un budget dont Adisseo se targue de s'élever à 50 000 euros par an.

Le résultat n'est donc pas au rendez-vous, tant au niveau de notre perception, qu'au niveau des mesures effectives. Pourquoi ces non conformités sont-elles récurrentes. Les solutions proposées sont-elles adaptées : Pare-bruit structurels ? ou caractéristiques de sous-ensembles ? (exemple moteurs moins bruyants).

Les nouvelles installations seront-elles donc moins bruyantes, surtout pour les habitations situées à flanc de colline, vers lesquelles le son monte ?

Nous nous interrogeons aussi sur la signification de la page 80/112 de l'étude d'impact. Doit-on comprendre que les rejets de SO₂ seront les mêmes en volume annuel mais 7 fois plus concentrés (de 5 mg/Nm³ à 35 mg/Nm³) ? Comprenez que si l'augmentation de 15 % de la production de MMP distillé d'ADISSEO fait perdre de 15 % de valeur à notre habitat et à notre confort, à cause du bruit et de l'odeur (SO₂) l'échelle des enjeux est le même pour nous et pour ADISSEO.

Concernant les servitudes publiques, notre maison est coupée en deux au niveau du cercle d'impact B/b. Dans quelle zone la maison se situe-t-elle donc ? Le fait que nous sommes sur une colline est-il pris en compte dans les préconisations de construction et les modélisations d'impact en cas d'accident, nos fenêtres sont au même niveau que les cheminées d'extraction ?

Au regard de toutes ces questions en suspens, nous sommes plutôt hostile à ce type de développement du site".

Réponses ADISSEO :

ADISSEO a scrupuleusement respecté la procédure réglementaire d'affichage et d'information de l'enquête publique dans toutes les communes concernées. En ce qui concerne la mairie de Saint-Clair-du-Rhône, cette dernière a procédé à un affichage complémentaire sur son site internet que l'on peut consulter à l'adresse suivante : <http://www.st-clair-du-rhone.fr/flash-info-mairie-publication/> , ainsi qu'à des affichages sur leurs panneaux lumineux.

L'événement du 3 mars 2015 dont il est fait mention concerne un déclenchement de nos unités ayant conduit à une alarme gaz de niveau 2. Cet événement s'est effectivement déroulé la nuit et la sirène PPI a été déclenchée par erreur humaine au poste de garde (l'opérateur s'est trompé de bouton), c'est pourquoi il n'y a jamais eu de signal de fin d'alarme (faux événement). Cet événement a été expliqué lors du conseil municipal en date du 16 mars 2015, dont le compte rendu est disponible à l'adresse suivante : <http://www.st-clair-du-rhone.fr/wp-content/uploads/2015/10/2015.03.16.pdf> .

Il est à noter que tous les incidents survenant sur notre site font l'objet d'une information sur le site internet d'ADISSEO, à l'adresse suivante : <http://www.adisseo.com/actualites/saint-clair-du-rhone/> .

En page 80/112 de l'étude d'impact, il est indiqué que les hypothèses prises pour l'étude des risques sanitaires (une concentration moyenne journalière de 50 mg/m³ et un flux annuel de 24 tonnes) sont très pénalisantes par rapport à la situation réelle de notre installation qui est de 5 mg/m³ et un flux annuel de 2,19 tonnes.

La situation du nouveau four sera similaire à la situation du four actuel, la même quantité (en concentration et en flux annuel) devrait être rejeté, comme le montre le tableau de l'Annexe I_2 intitulé « Calcul et comparaison des rejets annuels gazeux ».

Nous demandons à relever le seuil de concentration journalière autorisé de 5 mg/m³ à 35 mg/m³, non pas parce que nous prévoyons d'augmenter nos rejets de SO₂ (en concentration ou en flux annuel), mais parce que ce seuil est très difficile à tenir, ce qui est aisément compréhensible puisqu'il est 10 fois inférieur au seuil correspondant aux Meilleures Techniques Disponibles. Par ailleurs, l'étude des risques sanitaires, réalisée avec une concentration moyenne journalière de 50 mg/m³, montre qu'aucun risque n'est engendré, les niveaux d'exposition étant largement inférieurs aux valeurs limites pour la protection de la santé humaine.

Concernant les nuisances sonores, le projet induit le remplacement partiel d'équipements existants par de nouveaux équipements à norme sonore plus exigeante. Cela concerne notamment le brûleur du nouveau four, les ventilateurs du nouveau four et du poste de dépotage, les pompes. Par ailleurs, des actions sont menées sur les installations existantes pour améliorer le niveau de bruit qu'elles génèrent.

L'habitation de M. Decorme ne se situe pas en zone B du plan de zonage, mais uniquement en zone b. Nous confirmons que l'altitude effective de chaque habitation a bien été prise en compte dans nos modélisations et l'élaboration des contraintes d'urbanisme du dossier de SUP.

- **Observations de Madame CHABAL (Registre de Saint-Clair-du-Rhône)**

Madame CHABAL, domiciliée 579 rue de Mordant 38370 Saint-Clair-du-Rhône écrit :

"J'ai appris l'existence de cette concertation publique en tombant par hasard sur une affiche aux Roches de Condrieu. Je m'étonne que l'on ait pas été prévenus de manière individuelle d'autant que le projet POLAR se situe sur notre commune.

Aucune information n'a été délivrée dans les bulletins municipaux alors que, dans le dernier, ADISSEO faisait de la publicité pour sa journée porte ouverte. De là à penser qu'il y ait un parti pris en faveur de ce projet de la part de la commune, il n'y a qu'un pas.

Les explications de Monsieur le commissaire enquêteur ont été très claires et ont mis en lumière des informations qui n'étaient pas forcément mentionnées ou compréhensibles dans les documents mis à disposition sur le site isère.gouv.

D'un côté, ce projet tend à être rassurant quant à la mise aux dernières normes de nouvelles installations qui devraient contre balancer les effets négatifs d'une hausse de production.

D'un autre côté, il est très inquiétant car il met en exergue le caractère nocif voire mortel des produits employés pour fabriquer de l'alimentation animale... alors que l'alimentation devrait logiquement être fabriquée comme dans une "cuisine", certes à grande échelle, mais "cuisine" tout de même.

Par ailleurs, une cheminée va être construite pour permettre, en cas d'accident, que les gaz toxiques soient envoyés à 60 mètres de haut afin de ne pas impacter les habitants. Mais comment a-t-on pour faire les calculs d'impact étant donné que la grosse majorité des habitations dépassent ses 60 mètres de haut de la cheminée, étant tout à flanc de colline ?

Cela signifie en tout cas qu'à l'heure actuelle, en cas d'accident grave, nous risquons tous notre vie. On se demande donc comment nous avons pu laisser faire cela depuis tout ce temps. Cette fameuse cheminée est censée permettre aux substances gazeuses toxiques, voire mortelles, de se diluer dans l'air mais aucune étude n'apparaît à ce sujet concernant l'impact réel sur la population de nos communes et de celles environnantes qui peuvent subir ces émanations à cause du vent.

Pour conclure, je suis dépitée par le manque de réactivité de notre commune sur le sujet, par la mise en danger de la population qui est une réalité connue et ignorée sciemment depuis des années.

De ce fait, je ne peux accorder ma confiance à ce projet tant que nous n'avons pas de garantie que notre sécurité est la priorité n°1 et quelle est optimisée au maximum, études à l'appui".

Réponse d'ADISSEO :

ADISSEO a scrupuleusement respecté la procédure réglementaire d'affichage et d'information de l'enquête publique dans toutes les communes concernées. En ce qui concerne la mairie de Saint-Clair-du-Rhône, cette dernière a procédé à un affichage

complémentaire sur son site internet que l'on peut consulter à l'adresse suivante : <http://www.st-clair-du-rhone.fr/flash-info-mairie-publication/> , ainsi qu'à des affichages sur leurs panneaux lumineux.

La méthionine est un acide aminé essentiel, base de la synthèse protéique. Cet élément est à base de soufre, ce qui en explique sa rareté dans la nature. Il ne peut être synthétisé naturellement, il est donc nécessaire de le synthétiser par voie chimique.

Les études présentées dans le dossier de DAE du projet POLAR prennent en compte l'altitude effective de chaque habitation. Il en a été de même dans l'élaboration des contraintes d'urbanisme du dossier de SUP.

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques de la plateforme chimique d'ADISSEO impose un certain nombre de mesures qui ont permis de réduire les risques à la source et qui ont nécessité des investissements d'une dizaine de millions d'euros. L'ensemble des mesures prises pour contrôler et maîtriser nos risques font l'objet d'un contrôle permanent de la part de l'administration. La municipalité est partie prenante dans l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques de notre plateforme.

La sécurité a toujours été la priorité numéro 1 d'ADISSEO. Le projet a fait l'objet de nombreuses études de sécurité permettant de réduire au maximum la probabilité de survenue d'un accident, en appliquant notamment les meilleures technologies disponibles.

- **Observations de Madame JEANNEL (Registre de Saint-Clair-du-Rhône)**

Madame JEANNEL, domiciliée 125 rue des Plantées 38370 Saint-Clair-du-Rhône écrit :

Ayant été informée presque par hasard de l'enquête publique concernant l'extension du site ADISSEO, je regrette et déplore ce manque d'information de la commune et d'ADISSEO. Riverain proche du site je m'interroge sur la "transparence" de cette unité de production. en effet, en juin 2008 un incident qui aurait pu devenir un accident industriel a été démenti et minimisé par le site de production et la municipalité d'alors.

Alors que le dit incident a eu des répercussions sur l'état de santé du bassin de population en raison de l'émanation de vapeurs, fumées soufrées.

Je m'explique : vers 22^h en ce jeudi soir de juin 2008 des bruits inhabituels à type de "coups dans les tuyaux métalliques" sont perçus et perdurent, auxquels s'ajoute une flamme bleue sortant d'une des cheminées d'une hauteur inhabituelle. Le CODIS, étant appelé par mon conjoint, il déclare ne pas avoir été informé d'un quelconque incident. Cependant la caserne de pompiers de Vienne est mise en alerte et envoie 2 équipages avec véhicules d'intervention pour "incident" chimique. On demande même au SMUR de Vienne de venir se positionner aux abords du site ce qui est refusé par le médecin responsable.

Au final cet incident sera nié par la municipalité et le site. Ne serait-il pas plus responsable pour nos élus de nous informer et de faire preuve de transparence vis-à-vis de ces sites qui participent malgré tout à la vie économique de notre commune ?

Qu'en sera-t-il, par ailleurs des nuisances sonores induites par les trains entrant et sortant du site, seront-il plus nombreux ? Quid de la protection desdits wagons sur une zone de garage sur des voies accessibles au public.

Réponse d'ADISSEO :

ADISSEO a scrupuleusement respecté la procédure réglementaire d'affichage et d'information de l'enquête publique dans toutes les communes concernées. En ce qui concerne la mairie de Saint-Clair-du-Rhône, cette dernière a procédé à un affichage complémentaire sur son site internet que l'on peut consulter à l'adresse suivante : <http://www.st-clair-du-rhone.fr/flash-info-mairie-publication/> , ainsi qu'à des affichages sur leurs panneaux lumineux.

L'événement reporté par Madame Jeannel et survenu le 2 juillet 2008, concerne une coupure électrique totale survenue à 21h28, suite à un défaut électrique sur un des câbles haute tension alimentant le site. Le POI a été déclenché. Les installations ont été mises en sécurité, ce qui implique leur décompression à la torche (flamme bleue visible à l'extérieur) et l'ouverture des soupapes vapeur (bruit de battement très important, perceptible jusqu'à Condrieu). L'événement a fait l'objet d'une communication auprès de toutes les instances (CODIS, mairies des communes avoisinantes, administrations,...). L'événement n'a jamais été nié, ni par le site, ni par la municipalité. Il a d'ailleurs fait l'objet, le lendemain, d'un article de presse dans le Dauphiné Libéré (article disponible en annexe 4 au présent mémoire). Rappelons qu'Adisseo a mis en place un Numéro vert pour permettre aux riverains de signaler toute nuisance sonore, visuelle ou olfactive liée à ses activités, le 0 800 004 860.

Le nombre de trains entrant et sortant du site n'augmentera pas du fait du projet. Les wagons pleins ne restent jamais sur les voies d'attente à l'entrée du site, seuls les wagons vides peuvent l'être.

- **Observations de Madame Bourget Odile (Registre des Roches de Condrieu)**

Madame BOURGET Odile, domiciliée 11 rue Etienne Siaux 38370 Les Roches de Condrieu (références cadastrales AC 510- AC 636- AC 637) écrit :

"Inquiétude sur la sécurité par rapport aux produits chimiques avec incidence sur la santé".

Réponse d'ADISSEO :

L'habitation de Mme Bourget se situe bien au-delà des zones d'effets toxiques accidentels de notre projet (zone bleue de la carte de zonage du dossier SUP). Nous pouvons donc rassurer Madame Bourget quant à l'absence d'effet sur sa santé en cas d'accident survenant sur nos nouvelles installations.

Par ailleurs, l'évaluation quantitative des risques sanitaires conclue que les niveaux d'exposition aux différents polluants pouvant être émis par la plateforme sont nettement inférieurs aux valeurs limites pour la protection de la santé humaine.

Enfin, un suivi de la qualité de l'air est réalisé en continu par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, observatoire agréé par le Ministère pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes dans l'environnement du site (station de mesure aux Roches de Condrieu). Il indique que pour les polluants surveillés (dioxyde d'azote, ozone et dioxyde de

soufre) les niveaux mesurés respectent largement les valeurs limites de protection de la santé.

- **Observations de Monsieur et Madame GIRAUDON Adrien (Registre de Saint-Michel sur Rhône)**

Monsieur et Madame GIRAUDON domiciliés 15 impasse de Brignolles 42410 Saint Michel du Rhône écrivent :

" Domiciliés sur la commune de Saint Michel, nous sommes concernés par le projet d'augmentation de production de MMP sur le site chimique des Roches et exprimons notre inquiétude. En effet, ce projet aura pour conséquence une augmentation du risque chimique auquel nous sommes directement exposés. En l'état actuel des choses, ADISSEO nous expose déjà à ces risques et souhaitons limiter l'impact pour nous et nos enfants.

Par ailleurs, l'usine apporte nuisances olfactives, sonores, qui seraient amplifiées, sans parler de l'impact environnemental, autoriser cette extension serait une aberration pour la population environnante..."

Réponse d'ADISSEO :

L'habitation de M. et Mme Giraudon se situe bien au-delà des zones d'effets toxiques accidentels de notre projet (zone bleue de la carte de zonage du dossier SUP). Nous pouvons les rassurer quant à l'absence d'effet sur la santé de leur famille en cas d'accident survenant sur nos nouvelles installations.

Par ailleurs, l'évaluation quantitative des risques sanitaires conclue que les niveaux d'exposition aux différents polluants pouvant être émis par la plateforme sont nettement inférieurs aux valeurs limites pour la protection de la santé humaine.

Un suivi de la qualité de l'air est réalisé (station située dans la commune des Roches de Condrieu) et en continu par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, observatoire agréé par le Ministère pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes dans l'environnement du site. Il indique que pour les polluants surveillés (dioxyde d'azote, ozone et dioxyde de soufre) les niveaux mesurés respectent largement les valeurs limites de protection de la santé.

Le projet induit le remplacement partiel d'équipements existants par de nouveaux équipements à norme sonore plus exigeante. Cela concerne notamment le brûleur du nouveau four, les ventilateurs du nouveau four et du poste de dépotage, les pompes. Par ailleurs, des actions sont menées sur les installations existantes pour améliorer le niveau de bruit qu'elles génèrent.

Aucune nouvelle source d'odeur chronique n'est prévue par le projet. Par ailleurs nos installations ne génèrent pas de particules, tant en fonctionnement normal qu'en situation accidentelle.

Rappelons qu'Adisseo a mis en place un Numéro vert pour permettre aux riverains de signaler toute nuisance sonore, visuelle ou olfactive liée à ses activités, le 0 800 004 860.

Annexes

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Alerte d'Atmo Auvergne Rhône-Alpes concernant les particules jaunes qui se déposent au sol
- Annexe 2 : Information de l'enquête publique et de la réunion publique du 10 octobre faite par la mairie de Saint-Clair-du-Rhône sur son site internet.
- Annexe 3 : Compte-rendu du conseil municipal de Saint-Clair-du-rhône du lundi 16 mars 2015
- Annexe 4 : Compte-rendu de l'événement du 2 juillet 2008 et article de presse

Annexe 1 : Alerte d'Atmo Auvergne Rhône-Alpes concernant les particules jaunes qui se déposent au sol



Accueil > Actualités > Le mystère de la poudre jaune...



Actualité

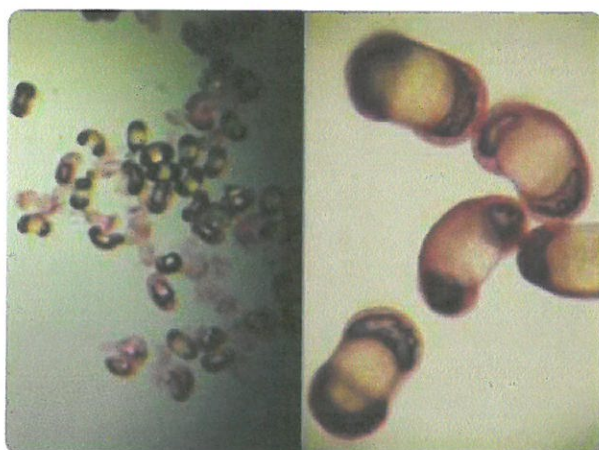
29 septembre 2016 | Air et Santé. Pollens (ambrosie, graminées, ...)

Le mystère de la poudre jaune...

Partager:   

Chaque année, à compter de mi-septembre, des **particules** jaunes se déposent sur le sol, provoquant une certaine inquiétude au sein de la population. Rejets industriels, poussières sahariennes ?

Rien de tel, il s'agit de grains de pollens de cèdre, conifère originaire du Moyen-Orient mais acclimaté en Europe, et très utilisé en ornementation dans nos parcs et jardins.



Le cèdre, comme le pin, produit des pollens de couleur jaune en grande quantité, mais la saison de pollinisation diffère : printemps pour le pin, automne pour le cèdre.

La structure du grain de pollen de cèdre, muni de deux ballonnets remplis d'air (cf. photo), le rend très volatil, de sorte qu'il peut voyager sur de longues distances.

Le potentiel allergisant du pollen de cèdre est très faible. Cependant, en présence de très grandes quantités, notamment à proximité de l'arbre, les personnes sensibles peuvent être incommodées. Il est conseillé de consulter un médecin en cas de fortes gênes et pour les personnes allergiques de bien respecter les traitements médicaux prescrits.

Pour en savoir plus sur les pollens : www.pollens.fr

Annexe 2 : Information de l'enquête publique et de la réunion publique du 10 octobre faite par la mairie de Saint-Clair-du-Rhône sur son site internet.

Allez au contenu | Aller au menu | Accessibilité | Nous contacter



Saint Clair du Rhône

issila

Rechercher

[Accueil](#) - [La Commune](#) - [La Mairie](#) - [Vie locale](#) - [Vie pratique](#) - [Vie économique](#)



Ecoles de Saint Clair du Rhône

Accueil

- Accueil
- Le mot du Maire
- Les publications du Maire
- Les nouvelles de la ville
- Agenda
- Contactez-nous

Mairie de St Clair du Rhône
Place Charles de Gaulle
38370 Saint Clair du Rhône
Tél : 04 74 56 43 15

La mairie vous accueille :
du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Flash info : Prochains Conseils Municipaux- Enquête Publique-Recensement- Nouvelles associations,

Prochain conseil municipal: le 11 décembre, horaire avancé à 20h.

Les Comptes Rendus des Conseils municipaux sont accessibles en téléchargement sur la rubrique Mairie page [Comptes-rendus](#)

Enquête Publique ADISSEO Projet POLAR

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE communes de St Clair du Rhône, Les Roches de Condrieu, St Michel sur Rhône du Lundi 02 Octobre au Lundi 13 Novembre inclus. Les détails des permanences et caractéristiques du dossier sont précisées dans l'avis [en téléchargement](#) ou par consultations en mairies.

Une réunion publique a eu lieu le 10 Octobre 2017 en mairie.

RECENSEMENT-INSCRIPTION sur les LISTES Électorales :

Recensement Citoyen Obligatoire: A partir de 16 ans vous devez vous faire recenser (en mairie – renseignement sur le [site](#)  Service)

Annexe 3 : Compte-rendu du conseil municipal de Saint-Clair-du-rhône du lundi 16 mars 2015

COMMUNE DE SAINT-CLAIR DU RHONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 MARS 2015

La séance est ouverte à 19h30' sous la présidence de Monsieur Olivier Merlin, Maire.

24 conseillers municipaux sont présents.

Sont excusés avec pouvoir :

Monsieur Fabien Lemièrre donne pouvoir à Madame Sandrine Lecoutre

Monsieur Alain Floris donne pouvoir à Madame Myriam Nouioua

Monsieur Bernard Vilhon donne pouvoir à Madame Isabelle Marret

Madame Chantal Dupent est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire introduit la séance en laissant la parole à Monsieur Deprès, responsable de la sécurité d'Adisséo afin d'évoquer l'incident intervenu dans la nuit du 3 au 4 mars à 23h30'.

Au préalable, Monsieur Deprès tient à reconnaître que cette situation a pu provoquer une inquiétude chez les saintclairois et tient à s'en excuser.

L'incident a eu pour cause un arrêt de production dans un atelier qui a conduit à un dégagement d'un nuage de fumée.

Dans de telles situations, qui sont « sans danger », les consignes sont de déclencher une alerte gaz visant à mettre en protection le personnel et à mettre en alerte les équipes d'astreintes. Pour ce faire, une alarme est activée.

Une erreur a alors été commise par un opérateur qui a déclenché la mauvaise sirène dite PPI qui correspond à la survenance d'une catastrophe majeure.

Les administrés ont pu être inquiétés car aucune information n'a été donnée à la radio ce qui est normalement la procédure. De plus, la sirène de fin d'alerte n'a jamais été mise en route.

M. Deprès explique que les équipes ne se sont pas mis à la place de la population et de ce fait, n'ont pas perçu l'inquiétude que ces alertes avaient engendrée.

Afin d'éviter la reproduction de cette incident l'établissement va mettre en œuvre un nouveau process :

Les boîtiers des différentes alarmes vont être séparés.

Les sirènes PPI vont être dotées d'un double déclenchement.

Adisséo va reformer les opérateurs qui sont détachés d'une société extérieure.

Enfin, une application informatique va être créée afin d'envoyer automatiquement les informations par sms + mail + fax à la Mairie, au Maire et à l'élu d'astreinte.

Mme Marret demande la nature du gaz qui s'est échappé. M. Deprès explique qu'il s'agit d'un panache de fumée composé essentiellement de vapeur d'eau. Le responsable de la sécurité indique par ailleurs que des analyses sont effectuées automatiquement à la sortie des cheminées. Si celles-ci sont anormales, les ateliers sont mis en état d'alerte.

M. Meyrand questionne M. Deprès sur les alertes visuelles visibles sur l'ensemble du site. Cela s'explique par la mise en œuvre de l'alerte PPI. Les autres alarmes déclenchent des alertes visuelles plus restreintes.

Par ailleurs, le responsable de la sécurité revient sur les différents panaches de fumées intervenues durant les mois de mai et de juin. Ceux-ci ont pu inquiéter les administrés. Depuis, Adisséo a changé ses dispositifs d'alerte. Dès lors que les panaches sont visibles à l'extérieur, une alerte gaz est activée.

Enfin, il informe que le site internet d'Adisséo répertorie toutes les alertes.

Le Maire conclue en rappelant que si ce type d'alerte se représente un jour, les administrés doivent rester chez eux, se calfeutrer et écouter la radio.

Monsieur le Maire et le conseil municipal remercient M. Deprès pour ses explications.

Annexe 4 : Compte-rendu de l'événement du 2 juillet 2008 et article de presse

Déclenchement électrique du site des Roches le 2 juillet 2008

Historique :

21 h 28 : perte d'alimentation électrique, suite à la défaillance d'un des 2 câbles alimentant le site.
Lors de cet incident, le turbo alternateur ne passe pas en secours du réseau EDF, cela conduit à un déclenchement des unités du site y compris des unités dites secourues : acide, CS2 et MSH.
Toutes les unités de production du site basculent en position de repli (sécurité), voir description plus loin.
L'alerte gaz niveau 1 « SO2/SO3 » est lancée par les unités de Produits Soufrés.
Appel du pompier d'astreinte depuis le poste de garde Roussillon.
21 h 32 appel de l'électricien d'astreinte par le poste de garde des Roches.
21 h 41 le maire des Roches appelle le poste de garde pour avoir des infos.
21 h 43 L'alerte gaz niveau 2 « propylène/méthane » lancée par les unités de l'amont MTN.
Lancement appel des pompiers usine (ATA).
Départ de l'infirmier d'astreinte de RON (application de la procédure)
Départ du VMR110 de RON.
21 h 45 le maire de Roussillon appelle le poste de garde de RON pour avoir des infos.
Arrivée des pompiers du site et de MM. Trzepalkowski et Fuchs et du pompier d'astreinte.
21 h 47 le Codis 38 appelle le poste de garde de RON suite à de nombreux appels de RON.
21 h 58 arrivée des pompiers du site chimique de RON (VMR110).
21 h 59 arrivée de MM. Gervaux, Saillet et El Kajal.
22 h 06 fin de l'alerte niveau 2, niveau 1 maintenu. Arrivée de l'électricien EDF et de M. arcache.
22 h 14 arrivée de M. Bruchon électricien HT.
22 h 15 Arrivée des gendarmes pris en charge par MM. El Kajal et Gervaux.
De 21 h 50 à 22 h 10 Arrivée des pompiers de Condrieu, de Vienne et de Roussillon
Les pompiers de Condrieu ont été appelés par les habitants de Condrieu.
22 h 10 armement du POI.
22 h 15 Arrivée des 2 électriciens de Prayon (MM DEPRES, GINTOW)
22 h 23 Retour du courant sur la partie haute de l'usine, PSR et de l'Amont (sauf MMPS)
22 h 29 Entrée de l'infirmier de RON.
22 h 30 toutes les unités sont en sécurité.
22 h 35 Entrée d'A. Dubois et Y. Anglaret.
22 h 44 l'information sur les mesures prises a été communiquée aux administrations concernées.
22 h 48 entrée de M. Garaud.
22 h 50 retour des binômes de reconnaissance : Savel RAS, amont MTN RAS. Au nord d'AMTP-S nord, forte odeur d'AMTP. Extérieur du site, au nord, RAS.
22 h 53 un point de la situation a été fait avec le commandement du SDIS 38 (C^{pt} Neyret)
23 h 02 plus d'odeur au nord de l'AMTP-S
23 h 15 retour du binôme (M. Grand et un pompier de Condrieu) après les mesures atmosphériques sur le pont de Condrieu (RAS), Saint Clair (RAS) et les Roches (RAS).
23 h 38 les médias, qui sont présents au poste de garde, sont informés de la situation par la cellule POI.
23 h 46 fin du POI et fin d'alerte gaz niveau 1.
23 h 52 sortie de l'électricien EDF.

Mise en place de la cellule POI et moyens mobilisés :

Un certain nombre de personnes sont arrivées très rapidement sur le site, ce qui a permis de faire face aux diverses sollicitations et la mise en place de la cellule POI.

M. Barrier : instrumentiste d'astreinte

T. Trzepalkowski : a rejoint l'usine dès qu'il a entendu et vu le déclenchement des unités.

A. Fuchs : AMS d'astreinte.

E. Gervaux : appelé par LJH.

A. El Kajal (Prayon)

ZZ électricien haute tension de Prayon

Un électricien d'EDF

C. Arcache (directeur de Prayon)

F. Franceschetti : astreinte fabrication PS, appelé par l'AMQ Produits Soufrés.

A. Dubois et Y. Anglaret

MM. Bruchon et Vercasson (électriciens haute tension).

C. Torgue

T. Combot appelé par A. Fuchs

E. Felisberto.

Moyens mobilisés :

12 pompiers volontaires du site, 1 VMR 110, 2 VTU, 1 VPCA.

1 animateur sécurité.

De très nombreux cadres.

pompiers de condrieu → 1 FPT, 1 VLU soit 9 personnes.

pompiers de Roussillon → 1 FPT, 1CCI, 1 VLU soit 12 personnes.

pompiers de Vienne → 1 FPT, 1 VLU soit 9 personnes.

pompiers de Bourgoin → 1 CMIC, 1 cellule identification soit 6 personnes

Impact sur l'environnement :

Rejet gazeux : Lors du déclenchement, les flux gazeux des unités sont dirigés sur les torches, cela afin de détruire l'H₂S (et le CS₂ dans une moindre proportion). Le produit de dégradation, le SO₂, est rejeté à l'atmosphère.

Bien que le vent soit établi du sud vers le nord (nord/nord ouest), le détecteur atmosphérique du réseau Supair situé au nord du site n'a pas relevé de dépassements des seuils d'information ni d'alerte. Voir les valeurs ci-dessous :

Mesures par station du 02 juillet 2008

Activer

2 stations en Isère mesurent le polluant Dioxyde soufre en microg/m3

Choix du département : 38 - Isère
 Choix du polluant : SO2 - Dioxyde soufre
 Choix de l'échelle : Heure
 Choix de la typologie : Industriel
 Export

Ces données peuvent faire l'objet d'invalidation

Isère (38)																								
stations / Heures	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	00
Champagnier	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Roches de condrieu	17	4	6	6	2	2	4	5	32	17	6	6	10	15	5	8	29	15	86	16	0	1	1	2

Mesures par station du 03 juillet 2008

Activer

2 stations en Isère mesurent le polluant Dioxyde soufre en microg/m3

Choix du département : 38 - Isère
 Choix du polluant : SO2 - Dioxyde soufre
 Choix de l'échelle : Heure
 Choix de la typologie : Industriel
 Export

Ces données peuvent faire l'objet d'invalidation

Isère (38)																								
stations / Heures	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	00
Champagnier	0	0	0	1	2	4	2	0	0	0														
Roches de condrieu	1	5	12		7	0	0	0	2	3														

Cependant un nuage blanc a été visible de l'extérieur du site au moment même du déclenchement. Par ailleurs des personnes de Condrieu qui se sont rendues au poste de garde ont signalé une odeur voir un léger picotement.

Des rondes au nord du site ainsi que vers Condrieu ont été effectuées par des pompiers équipés de détecteur.

Bruit : du fait de l'arrêt des unités, des soupapes vapeur s'ouvrent et se referment à plusieurs reprises. Ces battements engendrent des bruits très importants, perceptibles depuis Condrieu. Cela a provoqué l'inquiétude de quelques riverains (voir article du Dauphiné).

Impact médiatique :

Comme indiqué plus haut, plusieurs personnes se sont présentées au poste de garde pour obtenir des renseignements ainsi que pour être rassurées. Elles avaient été alertées par le bruit surtout ainsi que l'odeur. Voir quels noms ci-dessous.

M. Mercan Philippe, lotissement Champagnol

M. Brenier chargé de sécurité des Roches de Condrieu

Article dans le Dauphiné Libéré

jeudi 3 juillet 2008

Rechercher sur ledauphine.com...

Go!

Recherche
avancée

[Accueil](#) > [Départements](#) > [Isère Nord](#)

SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE

Grosse frayeur sur la plate-forme chimique

par [La Rédaction du DL](#) | le 03/07/08 à 06h30

Plusieurs explosions ont retenti, hier en milieu de soirée, sur le site de la plate-forme chimique de Saint-Clair-du-Rhône, créant une vive émotion parmi les habitants des communes environnantes.

Ainsi, peu avant 22 heures, de nombreux appels téléphoniques, durant les quelques minutes qui ont suivi ces détonations, sont parvenus aux gendarmes et aux sapeurs-pompiers du secteur. Des appels émanant de riverains fortement inquiets et qui souhaitaient s'informer de la situation.

Selon nos informations, le site aurait connu une panne électrique d'une quarantaine de minutes. Les gendarmes de la brigade de Saint-Clair-du-Rhône, tout comme les sapeurs-pompiers, ont convergé sur place, en renfort des services de secours de la plate-forme. Du côté de la gendarmerie, on indiquait que la population ne courait aucun risque. D'autre part, aucune mesure de confinement du site n'était envisagée.

Peu avant minuit, on apprenait alors que les "explosions" perçues comme telles par les riverains, étaient en fait le bruit normal dû au déclenchement des systèmes de sécurité afin de protéger chaque unité du site à la suite de cette panne électrique. Après inspection, tout risque était écarté.

Au final, l'incident aura surtout causé une très grosse frayeur, tant pour les populations que pour les services de secours.